



L'obtention d'une carte de séjour

Par **Aboham**, le **18/02/2012** à **09:02**

Bonjour,
je suis de nationalité marocaine je suis rentré en france au mois de novembre 2011 avec un visa d'italie de 6 mois sachant que je suis née en france et je suis retourné au maroc à l'âge de 12 ans,et je suis allé demandé un titre se séjour, la préfecture ma demander d'autre document. On ce moment je suis toujours sans papier et j'ai fait aucune démarche, j'aimerais que vous m'aider s'ils vous plait, je dois faire quoi pour régulariser ma situation? merci!

Par **chris_idv**, le **18/02/2012** à **11:32**

Bonjour,

Si vous souhaitez que votre demande de titre de séjour aboutisse vous devez fournir à la préfecture les documents qui vous ont été demandés.

Cordialement,

Par **Aboham**, le **21/02/2012** à **15:41**

bonjour,

oui mais ils mon aussi demander des documents que je ne possède pas, comme :attestations prouvant le suivi d une scolarité pendant 5 années

dans un établissement français après l'âge de 10 ans, et une copie de titre d'identité républicain.

et moi je trouve que c'est pas juste, car je suis née ici et j'ai vécu douze années jusqu'au CM2. Et j'ai été admise au 6^{ème} en 1984.

merci de bien vouloir m'aider..

mes salutations!

Par **amajuris**, le **21/02/2012** à **16:14**

bjr,

si vous ne pouvez pas fournir les documents demandés, vous ne pourrez pas régulariser votre situation.

vous devez prouver vos affirmations.

le fait que vous soyez né en France n'apporte aucun avantage.

cdt